

107 FAUBOURG SAINT HONORE

Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros

Siège social : 2 Rue Alfred de Vigny – 75008 PARIS

RCS de PARIS 919 863 894

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 27 JUIN 2024**

A TITRE EXTRAORDINAIRE :

QUATRIEME DECISION
(Décision de poursuite de l'activité)

L'assemblée générale,

Statuant dans les conditions à la majorité d'au moins 2/3 des voix prévue à l'article 17 des statuts,

Après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, et compte tenu de l'approbation de la deuxième résolution qui précède faisant ressortir des capitaux propres d'un montant de (725 958) euros,

Constate, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

Décide, compte tenu des perspectives favorables, de la poursuite de l'activité malgré des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

A TITRE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE :

CINQUIEME DECISION
(Pouvoirs pour formalités)

L'assemblée générale,

Statuant dans les conditions à la majorité d'au moins 2/3 des voix prévue à l'article 17 des statuts,

Donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits certifiés conformes des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

(...)

Certifié conforme par le Président.

Fait en un (1) exemplaire numérique conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil.

Signé par :

2E47D5D44797462...

Le Président

La société TAYLOR-DEJONGH SARL

Représentée par Louis BLANCHARD